

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 85 de l'ordre du jour
L'état de droit aux niveaux national et international**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année**

**Lettre datée du 8 avril 2022, adressée au Secrétaire général
et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme suite à la lettre russe en date du 15 mars 2022, publiée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous la cote [A/76/761-S/2022/233](#), j'ai l'honneur de vous informer que la partie ukrainienne s'est une nouvelle fois livrée à une attaque sous un faux drapeau. Le 8 avril, le régime de Kiev a tiré un missile tactique Tochka-U depuis une zone dont il a le contrôle, causant la mort de dizaines d'Ukrainiens innocents, principalement des enfants et des femmes.

Il serait complément vain d'imputer à la partie russe cette attaque inhumaine, une telle accusation pouvant être facilement réfutée : en effet, les missiles Tochka-U que l'on a pu identifier grâce aux débris retrouvés à proximité de la gare de Kramatorsk et dont des témoins ont partagé les images sur les médias sociaux ne sont utilisés que par les forces armées ukrainiennes.

Comme l'a indiqué le Ministère russe de la défense le 8 avril 2022, les forces armées russes n'ont effectué ce jour-là aucun tir dans la ville de Kramatorsk et ne prévoyaient d'ailleurs d'en mener aucun.

Selon les données dont nous disposons, la frappe sur la gare de Kramatorsk a été menée par une unité de missiles des forces armées ukrainiennes depuis les environs de Dobropolié, à 45 kilomètres au sud-ouest de la ville. L'objectif était d'empêcher les habitants de quitter en grand nombre la ville afin de pouvoir s'en servir comme « bouclier humain » pour défendre les positions des forces armées ukrainiennes, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres zones d'habitation ukrainiennes.

Il convient de rappeler que, dans la lettre précitée ([A/76/761-S/2022/233](#)), nous indiquions déjà que, le 14 mars 2022, un autre missile Tochka-U, tiré par une unité de la 19^e brigade de missiles des forces armées ukrainiennes, avait frappé le centre de Donetsk, causant la mort de 17 civils et en blessant 36 autres.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily **Nebenzia**
